



Trafic, Sécurité, Bruit et zone 30 km/h à Chexbres

Bruit et mobilité : un défi, mais aussi une opportunité d'action collective.

à l'attention du Syndic
et de la Municipalité

09 septembre 2025

Nicolas Perrenoud

RESUME FACTUEL & QUESTIONS OUVERTES

trafic, Sécurité, Bruit à Chexbres

Mot d'introduction au Syndic

Je suis habitant de Chexbres depuis quelques mois seulement, mais j'ai déjà beaucoup de plaisir à vivre ici.

Ce village est un lieu unique, à la fois par son panorama et par l'atmosphère de sérénité qui s'en dégage et un lieu de passage important pour le tourisme.

En m'y installant, conscient du lieu de passage qu'il représente j'ai aussi découvert une nuisance liée au trafic et au bruit routier.

J'ai profité d'analyser les documents officiels disponibles, que je remercie la Municipalité de tenir à jour et de rendre accessibles.

Je mesure également l'importance et la complexité de votre rôle : maintenir l'équilibre entre développement, qualité de vie et respect des contraintes légales.

Mon intention est de comprendre et de collaborer. Je souhaiterais mieux cerner la situation actuelle et les barrières qui freinent la mise en place de solutions.

J'ai résumé les documents que j'ai parcouru et vous trouverez dans ce mémo quelques constats et pistes de réflexion.

Je serais très heureux d'avoir votre retour, que ce soit par écrit ou, si vous le souhaitez, lors d'une rencontre à votre convenance.

Je suis prêt à m'investir et à contribuer, afin que Chexbres reste un étendard du panorama et du patrimoine, mais aussi un exemple de quiétude et de qualité de vie, tout en restant un lieu de passage et d'accueil

Au plaisir de vous lire et de vous rencontrer
Nicolas Perrenoud

RESUME FACTUEL & QUESTIONS OUVERTES

trafic, Sécurité, Bruit à Chexbres

CONTEXTE GENERAL

La problématique du bruit routier et de la sécurité sur les axes traversant Chexbres est connue et documentée depuis plusieurs années.

Elle a été portée à plusieurs reprises par des habitants, notamment lors de l'intervention de Mme Sybille Zoppi en 2021 devant le Conseil communal, demandant des mesures concrètes de modération du trafic.

- La **Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, art. 11 et 13)** impose aux communes de protéger la population contre les nuisances sonores excessives.
- L'**Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB, art. 7 à 13, 37)** fixe des valeurs limites qui ne doivent pas être dépassées, en particulier la nuit.
- Le **Conseil fédéral** reconnaît que l'exposition prolongée au bruit routier provoque **stress chronique, troubles du sommeil et maladies cardiovasculaires**. Selon l'OFEV, environ **500 décès prématurés par an en Suisse** sont directement liés au bruit du trafic.

Au niveau local, Chexbres, avec plus de **2000 habitants/km²** sur certain axes, entre dans la catégorie des zones où les mesures de modération du trafic (zones 30, limitations nocturnes) sont **explicitement encouragées par l'OFROU et le DETEC**.

HISTORIQUE RECENT

Déjà en 2021, lors de **l'intervention de Mme Sybille Zoppi sur la sécurité routière** (Conseil communal, séance du 9 septembre 2021, réf. Intervention n°2021-1), la problématique avait été clairement soulevée, avec une demande explicite de mesures de réduction de vitesse.

Préavis municipal 1/2024 : proposait d'instaurer des zones 30 km/h dans plusieurs quartiers résidentiels, pour un coût de **CHF 86'000**.

Ce projet **n'incluait pas les grands axes les plus exposés**, en particulier la Route du Genevrex (route cantonale)

Lors de la séance du **Conseil communal du 19 mars 2024**, le préavis a été **refusé**, notamment parce que les axes majeurs restaient exclus de la mesure.

RESULTAT

Malgré des demandes citoyennes répétées (2021, 2024) et des propositions municipales, aucune avancée concrète n'a été réalisée ni sur les routes cantonales, ni sur les routes communales secondaires.

RESUME FACTUEL & QUESTIONS OUVERTES

trafic, Sécurité, Bruit à Chexbres

NUISANCES & RISQUES PERCUS

DE JOURNEE & DE TRANSIT

- Bruit continu du trafic motorisé, gênant pour les riverains, les terrasses et les piétons.
- Difficultés accrues pour traverser à pied, notamment pour les enfants et les personnes âgées.
- Risque routier élevé lié aux vitesses pratiquées et à la densité du trafic de transit.

DE NUIT ET trafic DE PLAISANCE

- Pics sonores soudains (accélérations, motos, véhicules lourds) très perturbants pour le sommeil.
- Effets sanitaires documentés : troubles du sommeil, fatigue, stress, hypertension, maladies cardiovasculaires

Les nuisances récurrentes sont :

- véhicules volontairement bruyants (pots modifiés, moteurs inutilement sollicités)
- motos vrombissantes et traversées de groupes
- accélérations disproportionnées et répétées
- vitesses inadaptées aux conditions locales et étroitesse des lieux
- dépassements effectués de manière inappropriée
- comportements assimilables davantage à de l'ostentation qu'à un transit nécessaire

Ces nuisances correspondent précisément aux cas où l'**OPB** et la **LCR (art. 32 al. 3, OSR art. 108)** autorisent la mise en place de **zones 30 nocturnes** comme mesure d'assainissement.

Il est surprenant qu'aucun support de communication ou visuel de sensibilisation n'ait été mis en place, alors que ce besoin est remonté depuis plusieurs années. Une telle démarche, peu coûteuse, apporterait pourtant visibilité et clarté en matière de prévention sans engendrer des démarches administratives lourdes

RESUME FACTUEL & QUESTIONS OUVERTES

trafic, Sécurité, Bruit à Chexbres

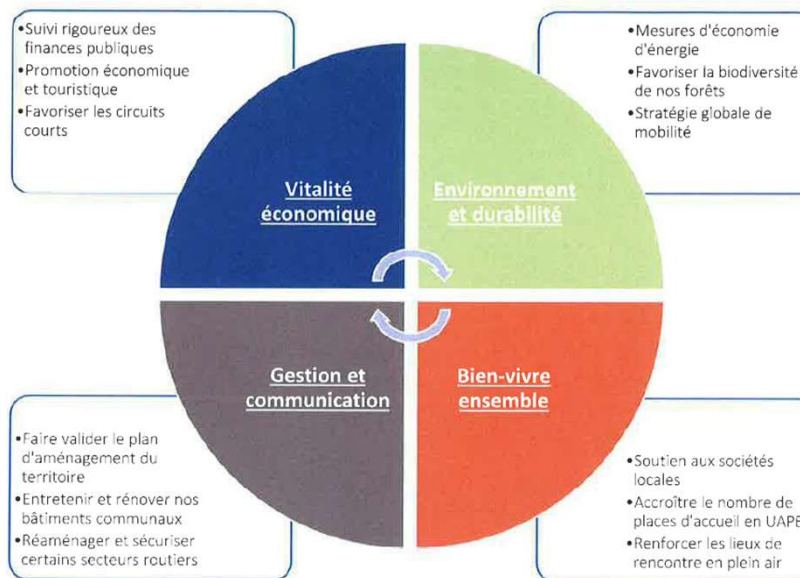
PROGRAMME DE LEGISLATURE 2022 - 2026

OBJECTIFS AFFICHES

- **Maintenir la qualité de vie à Chexbres**, en équilibrant développement et préservation du cadre de Lavaux (UNESCO).
- **Gérer durablement les finances** et garantir la transparence.
- **Renforcer la cohésion sociale** (accueil de jour, associations, sport, culture).
- **Assurer la mobilité et la sécurité routière**, avec une attention particulière au trafic de transit.
- **Protéger l'environnement et le patrimoine** (vignes, forêts, biodiversité)

La sécurité et les nuisances routières (jour et/ou nuit) et les mesures de réduction du bruit vont clairement dans ce sens.

Quatre axes principaux



Ce contraste nourrit une forte incompréhension.

RESUME FACTUEL & QUESTIONS OUVERTES

trafic, Sécurité, Bruit à Chexbres

BUDGET 2025

BUDGET TOTAL

- 12.5 mCHF de charges
- 11.3 mCHF de revenus
- 1.2 mCHF déficit

Le crédit de CHF 86'000 pour zones 30 a été refusé.

Aucune ligne budgétaire conséquente n'apparaît clairement et distinctement pour la **mobilité douce** ou l'**assainissement du bruit**.

En revanche, des crédits élevés subsistent

- CHF 105'000 pour décoration florale
- CHF 50'000 pour réceptions

INVESTISSEMENTS

Projet	CHF	Objet
Trottoir / piste cyclable / traversée	367'000	Sécurité piétonne et mobilité douce
Conduite d'eau potable	98'400	Amélioration des infrastructures
Rénovation Maison de Commune	3'482'000	Réhabilitation du patrimoine communal
Rénovation piscine (planning décennal)	~2 mio (sur 10 ans)	Réfection de l'installation piscine
Rénovation bâtiment communal (enquête 2025)	Non précisé	Réhabilitation / entretien

Ce contraste nourrit une forte incompréhension.

RESUME FACTUEL & QUESTIONS OUVERTES

trafic, Sécurité, Bruit à Chexbres

CONTEXTE CANTONAL

Que ce passe t il ailleurs ?

Le Canton de Vaud encourage activement les mesures de modération de trafic.

À Lausanne, le **30 km/h de nuit** a permis une réduction du bruit de **2 à 3 décibels**, soit environ **50 % de baisse perçue**.

Deux communes vaudoises (Vevey et Vich) ont déjà suivi cet exemple ; **huit autres** ont déposé une demande auprès de la DGMR.

La **Commission consultative de circulation (CCC)** a validé en **2023 : 21 dossiers sur 29** ; en **2024 : 8 sur 9** ; plus de **35 autres sont en cours d'expertise**.

Partout dans le canton, les communes bougent. L'absence d'avancée et de visibilité sur les actions à Chexbres contraste fortement avec cette dynamique.

RESUME FACTUEL & QUESTIONS OUVERTES

trafic, Sécurité, Bruit à Chexbres

INCOHERENCES & QUESTIONS OUVERTES

- Refus du crédit zones 30 (CHF 86'000) alors que la densité et le bruit justifient une action immédiate **sans alternative** claire
- **Absence** de budget spécifique pour la mobilité douce, malgré le programme de législature.
- **Analyses sonores en façade la nuit** : aucune information publique n'a été trouvée dans les documents communaux.
 - La commune a-t-elle demandé officiellement une analyse des décibels en façade auprès de la DGMR ?
 - Quel est le **statut** de cette démarche ?
 - Si rien n'a été entrepris, comment la commune prévoit-elle d'évaluer et d'assainir le bruit conformément à l'OPB ?

CONCLUSIONS

En tant qu'habitant, je relève une incohérence manifeste entre :

- les **obligations légales** (LPE, OPB, LCR),
- les **objectifs politiques** (programme de législature),
- les **moyens financiers** réellement engagés.

Cette incohérence est d'autant plus visible que plusieurs communes prennent déjà des mesures concrètes et efficaces et que ces points sont relevés depuis plusieurs années

ATTENTES

Pouvez vous clarification sur la **position de la Municipalité** et les démarches effectuée auprès du Canton.

Présentation d'un **plan d'action financé**, intégrant :

- zones 30 (jour et/ou nuit) et demande administratives
- Support de communication et prévention
- analyses sonores en façade,
- budget pour la mobilité douce et l'assainissement du bruit.

Afin de donner de la transparence sur les priorités budgétaires et leur justification et la comment la programme de législature est mis en place.

Le silence est parfois le plus beau patrimoine d'un lieu.